



# La Voix de l'Humanité

Organe du « Comité suisse pour la Préparation de la Société des Nations »  
et de la « Ligue pour la Défense de l'Humanité »

Les membres de la Ligue fixent de leur propre gré le montant de leur cotisation  
Compte de chèques postaux III 496



Comité directeur de la Ligue pour la Défense de l'Humanité : Dr Aug. FOREL ; QUARTIER LA TENTE, conseiller d'Etat, Neuchâtel ; Dr STCESSEL, anc. président du Conseil national suisse ; SCHORER, président du tribunal administratif, Berne ; G. MULLER, Dr MOSER, conseillers nationaux ; A. SUTER, anc. président, et E. PEYTREQUIN, vice-président du Conseil communal de Lausanne ; Dr A. de QUERVAIN, professeur à l'Université de Zurich ; F. RUEDI, anc. député du Grand Conseil vaudois, Lausanne ; M<sup>me</sup> VUADENS-CALMUS, Vevey ; Baron F. de WRANGEL, Ascona ; H. HODLER, Genève, etc., etc.

Comité de patronage international de la Ligue : Jean LONGUET, député de la Seine ; Gustave HUBBARD, anc. député de Seine-et-Oise ; Ramsay MACDONALD, de la Chambre des Communes ; Lino FERRIANI, procureur-général honoraire, Côme ; W. FÖRSTER, président du Bureau international des poids et mesures ; Sir Robert STOUT, Lord Chief Justice, Wellington.

Président de la Ligue : Dr R. BRODA, direct. des « Documents du Progrès ».

Comité suisse pour la préparation de la Société des Nations : Henri SCHERRER, conseiller aux Etats ; Joseph BALMER, B. BERTONI, CARBANI-NERINI, Gustave MULLER, O. WEBER, Paul RASCHEIN, Alexandre SEILER, Frédéric STUDER, Emile ZÜRCHER, conseillers nationaux ; Paul MORIAUD, doyen de la Faculté de Droit, Genève ; André de MADAY, professeur à l'Université de Neuchâtel ; Enrico BIGNAMI, directeur du « Cœnobium », Lugano ; QUARTIER LA TENTE, conseiller d'Etat, Neuchâtel, et plusieurs autres personnalités, citées déjà en partie ci-dessus.

Administration : Imprimerie F. RUEDI, Lausanne, Jumelles 3 (Téléphone 12.44)

Prière d'envoyer à M. Fr. Ruedi, membre du Comité de la Ligue, Lausanne, Jumelles 3, tout ce qui concerne la rédaction de la « Voix de l'Humanité ».

ABONNEMENTS : Suisse, 4 fr. par an ; autres pays, 6 fr. par an. Avec le supplément allem. « Die Versöhnung », 6 fr. par an en Suisse, étrang. 8 fr. 15 centimes le numéro

## L'enjeu de la grande bataille d'Occident

Tous les combats depuis la fin de 1914 qui se sont livrés en France nous ont causé surtout de la pitié pour les victimes du carnage. L'issue des batailles ne pouvait point trop nous émouvoir. Tout d'abord, elle était connue d'avance : « Ni vainqueur, ni vaincu » et ensuite même une victoire locale n'aurait pas eu des suites très importantes.

Aujourd'hui, tout est changé. Le refus constant des Alliés d'accepter le programme de « paix sans annexion » revendiqué par les Russes a affaibli les parties russes restées fidèles à l'alliance et facilité l'avènement des bolcheviks et la paix russo-allemande. Toute l'armée allemande ou à peu près s'est concentrée en France. L'équilibre des forces est rompu et restera rompu jusqu'à l'arrivée du gros des forces américaines. Une grande victoire des troupes allemandes entre dans la phase des choses possibles. Ses conséquences seraient énormes. Si les Anglais étaient rejetés à la côte et forcés de s'embarquer, ils continueraient néanmoins la guerre sur mer pour des années à venir, en attendant l'aide de 5 à 10 millions de troupes américaines. Mais la France, trop fière pour se rendre, serait livrée à l'occupation ennemie, à une lutte désespérée, à des sacrifices angoissants. Si, malgré tout, ce qui n'est pas impossible, les Allemands se maintenaient dans les positions conquises, ils régneraient en maîtres sur le continent de l'Europe.

Les rêves d'une Société des Nations libres et égales en droit s'évanouiraient. Une ère d'hégémonie allemande commencerait, comparable à l'époque napoléonienne. Même si elle se terminait de la même manière, un demi-siècle d'histoire humaine serait perdu et les générations vivantes ne verraient plus l'aurore de la Société des Nations.

Le militarisme allemand, fier de sa victoire, exigerait le maintien des principes qui lui sont chers : *Autorité et force*. Il se refuserait absolument à abdiquer, à reconnaître la suprématie du droit sur la force, l'égalité des nations, l'abandon d'une parcelle de souveraineté nationale en faveur de la Société des Nations.

Pour maintenir sa domination sur les autres peuples, l'Allemagne serait obligée de développer encore son appareil militaire, de supprimer les mouvements de liberté à l'intérieur, pouvant affaiblir l'autorité centrale et la puissance au dehors.

L'hégémonie allemande serait donc nuisible aux intérêts même de la nation allemande comme de tous les autres peuples. Elle mettrait en danger l'indépendance absolue de la Suisse ; elle serait

néfaste pour les intérêts de l'humanité entière. *Les chances du progrès humain dépendent de la résistance des armées alliées et nos vœux ardents vont à elles.*

Mais il ne faudrait pas, pour cela, oublier la grave responsabilité encourue par les gouvernements de France, d'Angleterre et d'Italie, qui n'ont pas su empêcher cette tournure des événements. Ils ont refusé de négocier une paix de conciliation — revendiquée par l'Amérique en 1916 et par la Russie en 1917 — offerte par les gouvernements d'Allemagne et d'Autriche en 1916, par le Reichstag allemand en juillet 1917. Les masses du peuple allemand n'avaient aucun désir de se battre pour l'hégémonie universelle. Elles auraient préféré une paix blanche. Mais, acculées à une lutte sans fin, *acculées à la victoire*, elles ne sauraient pas empêcher que les pangermanistes en abusent. *Veuille le sort* que les armées alliées puissent se ressaisir en arrière de leur ligne avancée, comme l'armée italienne s'est ressaisie sur la Piave. Mais *veuille le sort* aussi que les gouvernants de l'Entente comprennent enfin la leçon des réalités ; qu'ils cessent de pourchasser le rêve chimérique d'un écrasement de l'Allemagne, qu'ils soient prêts alors à conclure une paix de conciliation.

## La criminalité juvénile et la guerre

par M. Lino FERRIANI,  
ancien procureur général d'Italie.

« Certaines conditions de la vie sociale, jointes aux prédispositions de telles ou telles personnes, donnent une forte impulsion à la criminalité juvénile. »

Dr A. Corre, « Les Criminels ».

Plus d'une fois, dans quelques-uns de mes livres de psychologie criminelle juvénile, dans des journaux et des revues, j'ai relevé une grave erreur dans laquelle tombent facilement non seulement ceux qui, dans la chronique judiciaire, s'occupent des délinquants mineurs, mais aussi ceux — et voilà le grand malheur — qui se vouent à l'étude compliquée, ardue, délicate du problème social concernant la criminalité juvénile. L'erreur qui crée des illusions pernicieuses, je l'ai vue se répéter actuellement, s'accréditer en Italie et ailleurs, circuler dans les journaux et ailleurs, justement parce qu'elle a été commise d'abord par un homme qui s'occupe de criminalité juvénile.

Il faut dire tout de suite que quiconque tombe dans l'erreur, bien qu'ayant étudié avec amour le problème de la criminalité des jeunes, ne fait pas preuve qu'il a suivi ses études avec la profondeur voulue et surtout à la lumière de la science expérimentale dont seulement naît la théorie.

Parfois, on publie des statistiques pénales qui, prises comme elles sont faites, c'est-à-dire sans en scruter les dessous, disent que la criminalité en général et la criminalité juvénile en particulier sont en décroissance. Est-ce que la réalité répond à l'apparence ? « That is the question » dirait un Hamlet sociologo-criminaliste.

Celui qui ajoute une foi aveugle à l'apparence commet une erreur — je le répète — pernicieuse, en tant qu'elle pousse à un optimisme qui, pour diverses raisons, attire, fascine la plupart des gens et ainsi détourne ces courants énergiques de prévention si nécessaires pour empêcher l'extension de la criminalité des mineurs.

Cette erreur se vérifie à présent pendant cette guerre tragique entre le droit et l'épée.

On publie des statistiques d'où il résulte qu'en Italie, en France, en Angleterre, la criminalité des jeunes diminue et on en attribue le mérite à la guerre. Il est vrai que ces chiffres montrent une diminution, mais, disons-le tout de suite, elle n'est qu'apparente. C'est le cas de dire avec Machiavel, dans *Le Prince* : « Chacun voit ce que tu parais, peu sentent ce que tu es. » Pourtant à l'ombre de l'illusion trompeuse, il découle un fait consolant, c'est qu'elle... n'existe pas et je dirai avec Voltaire : « Voilà justement comme on écrit l'histoire. »

En Italie et surtout en France, en Angleterre et en Russie, avant la révolution, les chiffres concernant la criminalité juvénile montraient une assez forte diminution. Je dis « surtout » en ces trois derniers pays, parce qu'on y a pris des mesures énergiques, suggérées par la guerre, lesquelles furent nécessairement un formidable obstacle à l'expansion de la criminalité, surtout juvénile.

En réalité, dans ces trois pays, les attentats contre la propriété ont diminué de plus de la moitié (spécialement les vols avec effraction) ; ceux contre les personnes, d'un bon tiers. La faim, le vagabondage, le vagabondage, ont disparu presque complètement. Les abandons d'enfants ont diminué de quatre-vingts pour cent.

Les optimistes, les observateurs superficiels, les critiques légers, ont accepté volontiers les chiffres consolants, sans aller plus loin et en ont attribué le mérite à la guerre.

N'allons pas si vite. La guerre actuelle a d'autres mérites, au milieu de tant de larmes et de sang, entre autres celui d'avoir éveillé puissamment le sentiment altruiste, principalement chez les femmes, comme je l'ai démontré dans mon livre, *La Femme nouvelle*, et elle a renforcé dans la conscience populaire l'idée que les armes ne peuvent primer le droit et la justice. Mais la guerre n'a pas le mérite d'avoir mis un frein à la criminalité. Celui qui lui accorde un pareil mérite a la *vue courte* d'un pouce, dirai-je avec Dante.

Les délits juvéniles diminuent. Très vrai. Mais pourquoi? Parce qu'on a purgé tous les bas fonds sociaux des grands centres, en envoyant tous les jeunes gens valides au combat ou au travail dans les camps de concentration sous une discipline rigide, parce que les fainéants, les vagabonds valides ont été enfermés dans des endroits *ad hoc*, parce qu'on a redoublé la protection de l'enfance abandonnée, parce que la guerre a dit à tous ce que Carmen Sylva avait dit depuis longtemps, que l'enfance a tous les droits et la société tous les devoirs envers elle.

Maintenant, il paraît évident qu'avec de semblables mesures salutaires, la criminalité juvénile devait nécessairement présenter des chiffres mitigés. Les délinquants supprimés, la criminalité cesse comme de soi-même. Ceci arrive non par le mérite de la guerre, mais par celui des mesures prises et si celles-ci eussent été adoptées avant la guerre, les effets eussent été les mêmes. On devait fonder à temps des colonies d'éducation, des instituts de travail, des lieux de récréation, des asiles pour les enfants abandonnés, avoir une attitude plus ferme pour priver de l'autorité paternelle les parents qui en sont indignes, faire un large usage de la science préventive, alors on aurait vu comment la criminalité juvénile aurait diminué, cette criminalité qui, grâce aux mesures bienfaites et humaines est si petite, surtout dans les cantons allemands et français de la Suisse. Je ne parle pas par ouï-dire, mais de choses vues, étudiées directement dans mes longs séjours en Suisse.

Le travail de la protection des jeunes doit, dès aujourd'hui, se préparer, redoubler pour l'après-guerre, puisque depuis longtemps la sociologie, la physiologie, l'hygiène, l'anthropologie criminelle ont largement démontré, surtout pour ce qui concerne la loi de fer de l'hérédité, que la guerre laisse des germes surtout, comme le fait observer Corre, dans les prédispositions à la violence, qui, même en temps de paix, facilitent les attentats criminels. L'après-guerre ne doit pas nous trouver non préparés à cette grande œuvre de rédemption sociale des jeunes qui sera le fruit le plus beau d'une paix honorable, mitigée de justice humaine. Penser aux jeunes gens de demain, donner une base solide à la prévention, organiser toute une nouvelle philanthropie sociale, non plus condamnée à vivre de quêtes, de ventes de charité, de bals, de concerts, sera un travail fécond pour le bien collectif qui ne connaîtra pas de barrières internationales, c'est le devoir de tous les hommes de bonne volonté, de tous ceux qui *savent et peuvent*. Que personne ne s'abuse donc et n'aide à abuser les autres. La guerre ne diminue qu'en apparence la criminalité juvénile et seulement parce que la prévention sociale est intervenue pour l'empêcher. Elle reviendra, elle augmentera et avec plus de violence qu'auparavant pour les raisons dites et même rapidement si les mesures préventives ne continuent pas avec plus de vigueur, avec des forces renouvelées pour exercer leur influence bienfaisante et salutaire.



## Vers la Fédération universelle

### Revue de la Presse

#### La Bataille :

Dans *La Bataille* du 20 février, M. Charles Albert émet, au sujet de la Société des Nations, les réflexions suivantes :

« Le droit des nations ne se fondera que s'il accepte d'abord d'être limité et contrôlé par le droit de l'Internation.

« Il en résulte pratiquement que la « Société des Nations » ne doit pas suivre la paix, mais la précéder, ou plutôt naître avec elle et l'accompagner pas à pas, — qu'elle ne doit pas en être le lendemain possible et le résultat hasardeux, mais le facteur essentiel et l'ouvrière active.

« Voilà ce qu'il faudra dire à Londres, cette fois, si l'on veut que la Conférence de Londres produise tout son effet. Dans l'énumération de nos conditions de paix, la Société des Nations s'est toujours trouvée en queue. Il faudra, cette fois, la mettre en tête.

« Un Conseil des Nations élu par suffrage universel et direct, un Conseil des Nations nanti du droit de trancher en dernier ressort toutes questions de remaniements territoriaux et de nationalité ainsi que de tout pouvoir en vue de rassembler les éléments de ses décisions, un Conseil des Nations, — véritable point de départ et cellule organisatrice de la Société des Nations, — voilà, selon moi, ce que la Conférence des prolétariats alliés devrait réclamer avant tout. »

#### Le Journal du Peuple :

M. Armand Charpentier écrit dans le numéro du 18 février du *Journal du Peuple* :

« Enfin, nous ne perdons pas de vue que la Société des Nations ne sera viable que s'il ne reste entre elles, après la paix, aucun germe de discorde. »

#### La Société des Nations objecte :

« Si la guerre devait faire disparaître, comme l'espère M. Charpentier, tous les germes ou sujets de discorde, il deviendrait tout à fait superflu de fonder une Société des Nations pour garantir la paix.

« Nous serions heureux de pouvoir partager l'optimisme de M. Charpentier, mais nous ne le pouvons et c'est pourquoi nous, nous continuerons à dire, au contraire :

« Ne perdons pas de vue qu'après la paix, les sujets ou germes de discorde, quelles que soient les conditions de cette paix, ne seront ni plus ni moins nombreux qu'avant la guerre et que les peuples recommenceront à se massacrer si on ne prend pas des mesures sévères et rigoureuses qui leur enlève la possibilité de le faire. »

## Vers la démocratisation du monde

### BOHÈME <sup>1)</sup>

#### Un député tchèque sur la diplomatie austro-allemande.

Selon les *Lidové Noviny*, les socialistes tchèques ont tenu une assemblée à Brno, dans laquelle les députés Habermann, Bechyně et Tusar parlèrent

<sup>1)</sup> Les notes qui suivent sont extraites en partie des *Annales des Nationalités* qui s'efforcent d'appuyer le droit des peuples de disposer de leur sort, qu'il soit lésé par l'un des partis belligérants ou par l'autre. Nous les publions à titre documentaire sans engager notre responsabilité dans ces controverses différentes.

(Note de la rédaction.)

de la paix et de la révolution russe. Le député Habermann a dit notamment : « Berlin, Budapest et Vienne, applaudissent la révolution russe; les gouvernements allemand, autrichien et magyar veulent profiter de la situation et ils croient que l'anarchie en Russie leur donnera l'espoir d'affermir leur despotisme chez eux. La diplomatie autrichienne et allemande salue de même le principe du droit des nations de disposer d'elles-mêmes. Ce principe leur plaît beaucoup, si l'on ne l'applique cependant qu'en Russie. Nous insistons, au contraire, pour que le droit des nations à disposer d'elles-mêmes soit appliqué à la nation tchécoslovaque. Les socialistes tchèques ont déjà proclamé avec les autres députés tchèques qu'ils demandent un Etat tchécoslovaque indépendant avec tous les attributs de la souveraineté garantis par la future conférence internationale de la paix.

Le député Tusar a déclaré que la nation entière étant déterminée à recouvrer son indépendance, aucun événement ne pourrait la décourager. (*Plusieurs voix dans l'auditoire* : « Pas même les événements d'Italie ! ») Du reste, que nous importent toutes les victoires quand on les reçoit avec froideur et indifférence! Le programme tchèque ne peut être réalisé ni demain ni après-demain, car sa réalisation demande une lutte à laquelle nous devons nous préparer.

### EGYPTE

#### Un mémoire égyptien.

Dans son discours du 5 janvier dernier, M. Lloyd George a, une fois de plus, posé comme une des conditions fondamentales pour une paix équitable et durable, le droit des peuples à se gouverner eux-mêmes.

Se basant sur ces déclarations, M. Aly Shamsy, député à l'Assemblée législative égyptienne, dans un mémoire intitulé : « *L'Egypte et le droit des peuples* » et adressé aux représentants de la Grande-Bretagne, demande que les privilèges politiques qui constituaient l'autonomie de l'Egypte soient rétablis, d'autant plus que la capacité civique des Egyptiens est démontrée.

L'auteur estime que cette solution à la « question d'Egypte » ne nuirait nullement aux intérêts de la Grande-Bretagne, qui pourraient être sauvegardés par un *modus vivendi*.

Le mémoire de M. Shamsy, écrit d'une manière courtoise et objective, ne manquera pas d'éveiller un écho sympathique dans les milieux éclairés du monde politique anglais.

### ESTHONIE

#### Une protestation.

Le Comité directeur des troupes esthoniennes, le parti esthonien socialiste-révolutionnaire, le parti social-démocratique, le parti esthonien démocratique, l'Union des paysans de l'Esthonie, l'Union agricole esthonienne, l'Union de l'indépendance esthonienne et la Société des habitants des îles occupées par les troupes allemandes ont signé la déclaration suivante :

« La déclaration qui suit a été faite aux ambassadeurs de la Grande-Bretagne, de France, d'Italie, des Etats-Unis et du Japon, aux ministres de Belgique, de Serbie, de Suède, de Norvège, du Danemark, d'Espagne et du Portugal, au bureau de la presse américaine, à la rédaction des journaux de l'Entente en Russie: le *Daily News*, le *Times* et le *Temps* :

« Nous déclarons par la présente que le peuple esthonien tout entier considère comme une grossière violation de ses droits souverains la séparation forcée des îles esthoniennes : Oesel, Dago, Moon, etc., habitées par les populations esthoniennes, du reste de l'Esthonie, considérée comme un tout indépendant. Le peuple esthonien proteste de toutes ses forces contre la réunion de ses îles à l'Allemagne, à quelque égard et sous quelque prétexte que ce soit.

« Il exige que, conformément aux droits qu'ont les peuples de décider de leur sort, il lui soit exclusivement réservé la future destinée politique de ces îles, ainsi que de toute l'Esthonie, en exprimant sincèrement sa volonté par la voix de ces organes autorisés et par la voix du plébiscite.

« De plus, pour assurer la liberté du suffrage, les troupes des deux puissances belligérantes, tant allemandes que russes, devront évacuer les îles aussi bien que le continent d'Esthonie. »

#### LITHUANIE ET COURLANDE

Un Letton écrit aux *Annales des Nationalités* :

« Les plénipotentiaires allemands ont stipulé à Brest-Litovsk que le vote populaire ne pourrait avoir lieu en Courlande et en Lithuanie qu'une année après la conclusion de la paix, car si l'on procédait maintenant à cette consultation, le gouvernement allemand ne pourrait attendre un résultat en sa faveur. Le peuple est, en effet, profondément indigné du régime Isenbourg-Hindenburg. Berlin attend donc mettre à profit cette intervalle d'une année : 1° Pour activer la germanisation du pays ; 2° Pour centraliser en des mains allemandes le plus de terres possible ; 3° Pour imposer la tutelle allemande aux populations dans tous les domaines (surtout dans le domaine économique) sous prétexte de les former. La réunion à l'empire allemand comme pays de protectorat serait alors un fait accompli. Il n'y aurait plus qu'à profiter d'un moment de désarroi pour resserrer les liens et cela, comme l'annonce l'auteur, « sans qu'on eût besoin de parler d'annexion ».

« C'est ainsi que les véritables victimes de la paix séparée pourraient être les malheureuses populations allogènes qui se sont sacrifiées si loyalement pour la cause de l'Entente. Livrées sans défense à l'impérialisme allemand par l'internationalisme russe, on réalisera contre elles ce plan qui, par l'occupation du pays, la transmigration des habitants et la tutelle administrative, donnera au parti militaire allemand l'occasion de chanter vraiment victoire en Orient. L'Allemagne y trouvera des perspectives illimitées, la mettant à l'abri des sanctions économiques dont la menacent les Alliés. Ceux-ci voient-ils le danger pour eux, et surtout la monstruosité qui se prépare ? Nous osons l'espérer en nous refusant de croire, comme d'aucuns l'avancent, que l'Entente serait assez disposée à sacrifier la Russie oublieuse de ses engagements. Ce n'est point la Russie que l'on sacrifierait, comme la Russie, par ailleurs, ne peut être punie du crime de quelques usurpateurs. »  
Lettonus.

\*\*\*

La récente demande du « *Landesrath* » de Courlande (où dominant les barons Baltes-Allemands) que le pays soit lié à l'Allemagne et la réponse favorable du gouvernement allemand mettent en lumière le grand danger qui menace la liberté des paysans lettons et leurs droits démocratiques conquis par la révolution russe.

#### Programme des députés yougoslaves au Parlement de Vienne.

(Proclamé dans la séance du 31 janvier 1918.)

En résumé, notre programme est le suivant :

1° Paix générale et démocratique immédiate, désarmement complet, garantie et assurance internationales du libre développement de toutes les nations, grandes ou petites.

2° Reconnaissance et assurance parfaite du droit complet et librement appliqué des peuples de disposer d'eux-mêmes, surtout dans la question de savoir s'ils veulent un Etat libre et sous quelle forme celui-ci doit être constitué.

3° Nous ne demandons, pour notre Etat, rien de ce qui appartient à un autre peuple et ce qui ne nous appartient pas ; nous demandons seulement pour notre Etat le territoire habité en masses com-

pactes et sans solution de continuité par la nation des Serbes, des Croates et des Slovènes.

4° La mer, surtout la mer Adriatique, doit être libre. Au cas où le trafic par les ports situés au nord de la mer Adriatique et se trouvant dans les territoires habités en masses compactes par notre peuple seraient d'une grande utilité pour le développement économique de peuples lointains, nous serions prêts à conclure avec ceux-ci des traités qui leur garantiraient le libre trafic commercial par ces ports.

La paix qui voudrait pétrifier la situation actuelle ne constituerait pas une paix pour les peuples de cette monarchie. Une telle paix serait le commencement d'une lutte à la vie et à la mort des Slaves d'Autriche-Hongrie et constituerait un obstacle insurmontable au développement social des peuples en question. En même temps, la paix internationale serait constamment menacée par une telle situation. Peut-on imaginer que l'organisation internationale de la paix puisse garantir une situation moralement intenable ? Tous les traités de paix du monde qui ont poursuivi le but de protéger la force brutale ont été rapidement déchirés par leur propre immoralité.

Bien que pendant ces négociations de paix de Brest-Litovsk les représentants officiels de la monarchie infirment les revendications de la majorité des peuples de l'Autriche-Hongrie, et que la voix des prolétaires parmi les peuples ne semble pas non plus trouver chez les autres participants une compréhension particulière, nous espérons pourtant que le monde s'apercevra que la paix mondiale démocratique vers laquelle on tend est impossible si l'on maintient la situation actuelle de la monarchie austro-hongroise, situation qui porte en elle-même les germes de nouveaux conflits. C'est pourquoi cet état de choses, qui n'est qu'une caricature de démocratie, et qui menace constamment les voisins, impose dès à présent l'application conséquente des grands principes démocratiques de liberté et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, non seulement de l'autre côté de l'ancienne frontière de l'Etat russe, mais également de ce côté-ci.

#### Les Ukrainiens en Galicie autrichienne.

Les Polonais ont protesté contre la stipulation du traité de Brest abandonnant le pays de Cholm à l'Ukraine. Plusieurs districts du pays contesté possédant une majorité polonaise, leur indignation est fort compréhensible. Mais on oublie trop que quatre millions d'Ukrainiens habitant la Galicie orientale subissent l'influence de l'administration polonaise établie en Galicie et seraient soumis entièrement à la domination polonaise si les vœux pour l'union de la Pologne et de la Galicie étaient exaucés. Une question sociale se lie d'ailleurs à l'antithèse nationale. Les Ukrainiens sont *paysans*. Les *villes* et la *grande propriété*, même en Galicie orientale appartiennent aux *Polonais*. Il en est de même dans les parties ukrainiennes du pays de Cholm. Pour aboutir à une solution définitive il faudrait donc attribuer à la Pologne les districts polonais du pays de Cholm, mais diviser la Galicie, donner la Galicie occidentale à la Pologne et la Galicie orientale à l'Ukraine. Celle-ci devrait pourtant verser une indemnité suffisante aux grands propriétaires polonais qui préféreraient abandonner leurs possessions en terre ukrainienne et se retirer en Pologne.

Les *villes*, en grande partie juives, pourraient être assimilées à l'Ukraine sans trop de difficultés. Il faudrait, toutefois, tracer la frontière de sorte que Léopol (Lemberg) resterait à la Pologne, malgré sa situation du côté ukrainien de la Galicie. Car il serait plus cruel de séparer cette grande cité polonaise de la mère-patrie que d'imposer ce sort aux paysans — en majorité ukrainiens, mais ayant moins de fierté nationale — entre Léopol et le fleuve du San. De telle sorte, les inconvénients

inévitables de l'avenir seraient réduits au strict *minimum*.

#### DALMATIE

Le député Labriola s'est prononcé, à la Chambre italienne, contre les visées de son pays sur la côte dalmate. « Les Italiens, dit-il, n'ont jamais formé plus de 2 % de la population des côtes dalmates, et en occupant ces côtes, nous nous attirerons la haine des Slaves et nous persuaderons la France et l'Angleterre qu'elles ont participé à un acte d'injuste violence. » Il en déduit que, d'après les engagements conclus par M. Sonnino, l'Italie annexerait sept cent mille Slaves, ce qui lui attirerait la malveillance du monde slave. L'orateur souhaite voir le problème yougoslave résolu conformément au principe des nationalités pour le triomphe duquel cette guerre est menée. « Je souhaite ajoute-t-il, que la question de la Dalmatie ne constitue pas pour l'avenir une source intarissable de discorde entre l'Italie et les peuples slaves. L'annexion à l'Italie de peuples d'une nationalité différente lui attirera l'accusation d'impérialisme et d'esprit de conquête. Le monde ne pourra croire à la justice et à la sincérité de nos revendications à l'égard de l'Autriche si nous poursuivons des plans d'expansion impérialiste aux dépens des Slaves, en Dalmatie, et aux dépens de la Grèce, dans la mer Ionienne orientale. »

#### IRLANDE

De plus en plus le mouvement de l'indépendance irlandaise, sous la direction des « Sinn Fein » (« Sinn Fein » en langue celtique veut dire « Nous-mêmes »), se propage et s'étend. A telle enseigne que les « Sinn Fein », pouvant agir de plus en plus ouvertement, dépouillent chaque jour davantage leur caractère de société secrète. Leur Congrès de Dublin, de fin septembre 1917, a rédigé un projet de constitution qui doit servir de base juridique au programme de l'indépendance irlandaise. C'est sous l'égide d'une république souveraine qu'ils conçoivent celle-ci. On est loin du programme de « self-government » provincial du parti des nationalistes irlandais de M. Redmond et on s'en est éloigné par réaction.

L'incapacité de l'opposition parlementaire — en quelque sorte « officielle » — d'aboutir à un résultat pratique quelconque, même avec le précieux appui de l'opinion publique américaine, dont la considération avait cependant amené le gouvernement anglais à convoquer, l'été dernier, un « Convent » interfractionnel irlandais en vue d'une solution de la question irlandaise, n'a pas peu contribué, conjointement avec d'autres événements encore dans toutes les mémoires, à la prodigieuse extension du mouvement des « Sinn Fein ».

#### BESSARABIE

Les Moldaves de Bessarabie (46 % de la population) sont dans l'attente de leur Constituante. Une proposition tendant à la convocation de cette assemblée, ainsi qu'à la préparation d'un projet de Constitution, a été déposée fin novembre (ancien style) au « Sfatul Zerij » (Conseil national moldave).

Quel est l'avenir réservé à la Bessarabie sous les auspices de cette Constituante ? Rattachement à la Roumanie ou rattachement à l'Ukraine ? Si les Moldaves ne tiennent compte que de leurs affinités ethniques, il semble bien que ce soit la première solution qui doive l'emporter. Mais, d'autre part, le riche « hinterland » ukrainien serait de nature à justifier la seconde.

Sternu.



## L'importance d'un homme

Au moment où l'on fauche la jeunesse, comme les épis dorés du champ fertile, on constate le contraste entre le peu de cas que l'on fait de la valeur des hommes et l'importance de l'homme dans le conflit mondial.

L'homme est considéré en temps de guerre comme puissant, n'importe son intelligence, son savoir ou son éducation. Il est dangereux.

Qu'il soit appelé « pacifiste », « meneur », « chauvin », « espion », « publiciste » ou « socialiste », il faut le considérer comme un élément important.

On le surveille, on tient en bride sa parole et sa plume, on ne lui accorde aucune liberté d'action. On lui interdit de sortir de son pays ou d'y rentrer sans savoir le but de son voyage. Un mot de lui peut être la cause d'une perte ou d'une victoire; un témoignage de lui peut dessiner un mouvement d'opinion favorable ou néfaste.

Cette méfiance envers l'homme, cette discipline imposée au citoyen est éloquente; l'homme n'est donc plus une marionnette, le pauvre comme le riche, le simple comme le cultivé est « quelqu'un ».

Plus on souffre de cette dépendance, plus on est en droit de se considérer important. L'importance de l'homme s'affirme et nous oblige à en être digne. On apprend aujourd'hui à mesurer ses paroles, à surveiller ses actes, à modérer ses expressions; cette éducation ne sera qu'à notre profit, car elle nous prouve à la fois notre importance et notre solidarité entre hommes.

Nul n'est trop petit, nul n'est impuissant; les rôles varient, mais chacun a une grande importance. Dans le conflit actuel, les puissants du monde doivent souvent recourir à de plus petits qu'eux. Il n'est pas rare que la besogne qui paraît insignifiante, exécutée avec modestie et conscience par un homme qui ne fait partie ni du Parlement ni de la diplomatie, ait une portée incalculable.

Inutile d'allonger les lignes, chacun comprendra que la tâche qui nous incombe est intéressante et honorifique, à la condition que nous sachions employer pour la bonne cause les forces dont nous disposons et notre influence sur autrui.

Les neutres, en particulier, sont plus importants que tout autre s'ils savent demeurer en dehors des compromis et rester libres et indépendants. Le neutre qui possède la confiance et le respect des belligérants a entre ses mains une parcelle de l'avenir des peuples. Son jugement impartial offre de l'intérêt, son approbation judicieuse a de la valeur et ses conseils ont une réelle portée.

Le neutre est, par sa nature indépendante, un arbitre, un juge, un membre du grand jury, et, sans exagérer sa valeur, on peut affirmer qu'elle est importante.

Une poignée d'hommes ont « bouleversé » la Russie, une poignée d'hommes peuvent mener à bien la Suisse et contribuer au sort heureux de l'Europe de demain.

CH. B.

\*\*\*

## Chronique des œuvres morales

### La mission Pourésy.

La Ligue française pour le relèvement de la moralité publique communique le compte rendu suivant à notre confrère parisien, *L'Union morale* :

« Dès l'arrivée de la classe 1917 dans les casernes, M. Pourésy, le conférencier de la Ligue, s'est mis à la disposition de l'autorité militaire pour prémunir les jeunes soldats contre les dangers de l'alcool et de la débauche; il a parlé, en outre, aux troupes dans les cantonnements de repos à l'arrière du front. Au cours de 1916, M. Pourésy a fait aussi, au nom de la Ligue, 201 conférences, dont 167 à des soldats. Elles ont eu plus de 92,000

auditeurs dont 850 officiers. Ces conférences ont toujours été écoutées avec la plus grande attention de la part des hommes et des chefs, qui en ont témoigné leur satisfaction. Plusieurs d'entre elles ont été présidées par des généraux. Dans une lettre du début de 1917, M. le ministre de la guerre a exprimé ses remerciements à la Ligue ainsi qu'à M. Pourésy « pour l'action bienfaisante qu'ils n'ont cessé d'exercer sur le moral de notre armée ».

Indépendamment de ces conférences, la Ligue a agi par l'envoi de brochures de propagande ou de documentation, dont une série particulièrement destinée aux médecins-majors.

De plus, M. Pourésy a déposé plusieurs plaintes auprès des parquets, qui ont amené la condamnation de divers marchands d'obscénités dans la zone des armées et à Paris.

« Le relèvement moral de notre pays, conclut ce rapport, est intimement rattaché à l'éducation morale des hommes et des jeunes gens. Amener l'homme à réfléchir sur sa propre conduite et à la modifier, s'il y a lieu, lui donner un sens plus exact de ses responsabilités, lui montrer que les réformes les plus profondes n'ont de valeur que si elles procèdent de la conscience morale des individus et ont pour objet le respect absolu de la personne humaine, telles sont les conditions essentielles pour assurer le relèvement de notre démocratie et assurer dans l'avenir l'existence et la prospérité de la patrie. »

### L'Union sacrée scolaire.

M. le capitaine Ch. Jouanny a constitué, sous le titre d'*Union sacrée scolaire*, un groupement qui a pour objet, en s'appuyant sur l'école, publique ou privée, de développer, dès aujourd'hui et de maintenir fermement après la guerre, la volonté d'entente, d'unité, de respect mutuel des croyances et des opinions entre les Français.

« Si notre programme est une parcelle d'un tout très élevé, notre méthode n'en reste pas moins modeste et positive. Les circonstances actuelles la commandent. Née d'une leçon lumineuse des faits, elle se fonde sur une nécessité pratique. Avant d'avoir analysé l'air, tout humain savait qu'il fallait respirer pour vivre. Avant d'avoir analysé l'idée d'union, nous sentons tous, par un instinct collectif, qu'il faut rester unis, qu'il faudra le devenir de mieux en mieux, pour que la personne de la France vive sa vie de grande nation dans la concurrence mondiale. Il faut vivre ensemble, après avoir vaincu ensemble; il faut collaborer à plein cœur, pour demain, dès aujourd'hui; d'où la nécessité d'un *modus vivendi*, excellente expression qui met en relief le devoir, pour la nation, de *vivre d'abord*.

« Union n'est pas uniformité. Harmonie n'est pas confusion. Nous sommes d'accord sur ce point avec M. Ferdinand Buisson, lorsqu'il nous écrit, de notre projet: « Il faut que chacun garde son « drapeau. Il faut que les deux conceptions, l'une « de l'éducation purement laïque, l'autre de l'éducation confessionnelle, restent elles-mêmes, chacune cherchant à s'élever, à s'améliorer, à s'épurer en éliminant les éléments de haine, de mépris, « de passion, d'étroitesse, d'autoritarisme aveugle « et prétentieux. »

« ...Notre domaine, ce n'est pas celui des doctrines, c'est celui de la pratique, telle qu'elle est dans la réalité de chaque jour, telle que des relations de respect véritable, d'estime mutuelle, de bon et cordial voisinage peuvent largement la pacifier. Et plus l'opposition des thèses serait irréductible, plus notre effort serait nécessaire, puisque toute nation divisée contre elle-même sera détruite et que nous n'avons d'autre raison d'être que le cri de nos morts: « Que la France vive! ».

M. le capitaine Jouanny fait paraître une petite revue mensuelle, *Pour l'Union sacrée scolaire*, dont

les derniers numéros contiennent des listes d'adhérents: on y relève, à côté d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de notabilités catholiques, les noms de beaucoup de membres de l'enseignement public.

### Les Ligues de bonté.

M. Jérôme Périnet, de Genève, qui est l'introduit des Ligues de bonté en Europe, écrit à l'*« Union morale »* pour lui demander de donner de l'impulsion à la propagation et à la formation des Ligues de bonté en France.

Dans une lettre, il dit notamment ceci:

« Vous vous étonnez peut-être que je vienne vous parler d'autre chose que de la guerre, question si angoissante en ce moment. Eh bien, oui! Il est un autre péril social, peut-être plus grand encore, c'est la criminalité juvénile, qui devient de plus en plus inquiétante. Vous le savez mieux que moi et que personne. Quand les enfants deviennent criminels, il est plus difficile de les corriger que lorsqu'on a affaire à des adultes. Or donc, ce serait le moment de faire connaître le seul remède à la criminalité, à toute la France, par la voix de la presse. Il ne faut pas attendre qu'il soit trop tard pour enrayer le mal. Je veux parler des « Ligues de bonté ». La Commission qui en est chargée devrait redoubler de zèle pour les répandre partout dans les villes et dans les campagnes, et ce qui serait plus rapide encore, ce serait d'obtenir de M. le ministre de l'Instruction publique de les rendre obligatoires dans les écoles, ce que je viens d'obtenir dans les cinq cantons de la Suisse romande qui veulent les y organiser.

« Vous savez sans doute que les Etats-Unis viennent d'atteindre, en mars 1916, le chiffre éloquent de cent mille sociétés organisées, avec 15 millions de membres. Ce résultat grandiose se passe de commentaires. Il serait bon aussi de le faire connaître à toute la France pour la stimuler un peu. L'Italie n'attend pas la fin de la guerre pour faire de la propagande en faveur de cette œuvre merveilleuse, la seule capable de former une génération nouvelle meilleure. Avec les adultes on ne fera rien.

« Ecoutez ce que m'écrivait, avant cette horrible guerre, une institutrice du département de l'Aisne:

« Monsieur, je viens d'apprendre que vous avez fait connaître à l'Europe les *Bands of Mercy* ou « Ligues de bonté ». Je suis dans un village où presque tous les hommes s'enivrent, et alors les enfants, avec cet exemple sous les yeux, deviennent tellement mauvais que je voudrais sauver au moins les petits, mais les garçons de 13 et 14 ans corrompent les petits de sept à huit ans. Aussi, je vous serais très reconnaissante de vouloir m'envoyer vos brochures, afin que je puisse former une Ligue de bonté dans mon école. » Et ce village, que de pareils il a!

« N'attendons pas: le péril social est plus grand peut-être que l'autre.

« J'ai l'espoir que vous voudrez bien donner un nouvel élan aux Ligues de bonté comme vous l'avez déjà fait à leurs débuts, afin que la France soit toujours la première dans cette propagande. »

